

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00368

CREATION D'UNE ZONE ARTISANALE A CELLIEU - AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION AVEC LA SPL CAP METROPOLE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 104

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joëlle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160822-D20160036810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

CREATION D'UNE ZONE ARTISANALE A CELLIEU - AVENANT N°1 AU TRAITE DE CONCESSION AVEC LA SPL CAP METROPOLE

Par délibération en date du 04 février 2015, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a approuvé la signature d'une concession d'aménagement avec la SPL Cap Métropole pour la création d'une zone d'activités artisanales sur la commune de Cellieu. Le traité de concession entre la Communauté Urbaine et Cap Métropole a été signé le 21 avril 2015.

Au cours de l'année 2015, la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des études techniques connexes a permis de préciser le schéma d'aménagement de la zone.

Sur la base de l'AVP en février 2016, Saint-Etienne Métropole a souhaité modifier la procédure de commercialisation, en projetant de faire aménager la zone artisanale par un promoteur-investisseur sur l'ensemble de l'emprise foncière.

Pour ce faire, Saint-Etienne Métropole souhaite procéder au lancement d'un appel à promoteur et demande à Cap Métropole d'assurer cette démarche.

L'article 22 du traité de concession précise les missions confiées par la Communauté Urbaine à Cap Métropole, et acceptées par cette dernière en matière de cessions, concessions et locations de terrain. En particulier, l'article 22-1 confie à Cap Métropole la mission d'« *assurer les négociations avec les futurs acquéreurs et la formalisation de la contractualisation avec ceux-ci* », charge à la Communauté Urbaine d'« *assurer également les actions de prospection des entreprises et de promotion des aspects économiques du projet d'aménagement* ».

En comité de pilotage de février 2016, il a été convenu que Cap Métropole réaliserait la commercialisation sous forme d'un appel à promoteur. En ce sens, Cap Métropole dans le cadre de la mission « cessions, concessions et locations de terrain » se voit confier la tâche de réaliser une consultation en vue de désigner un promoteur. Cette dernière se formalise par :

- la rédaction du DCE en partenariat avec les services de la collectivité ;
- le lancement et le suivi de la consultation ;
- l'analyse des offres avec une phase négociation ;
- la proposition de choix du lauréat à la collectivité.

Ces missions supplémentaires n'engendrent pas de modification de l'article 24-3 du traité de concession relatif à la rémunération du concessionnaire.

Dans le respect des dispositions de l'article L300-5 du code de l'urbanisme, de l'article L1523-2 du code général des collectivités territoriales, du traité de concession signé entre la Communauté Urbaine et Cap Métropole le 21 avril 2015, le présent avenant a pour objet d'apporter des modifications aux termes du traité de concession liant la Communauté Urbaine et Cap Métropole tenant compte de la volonté de commercialiser la zone sous forme d'un appel à promoteur.

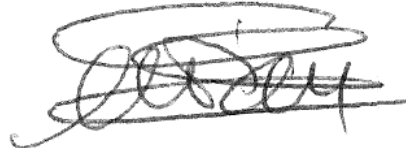
Les conditions du traité de concession d'origine non modifiées par le présent avenant, sont et demeurent inchangées et applicables.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°1 au traité de concession avec Cap Métropole pour apporter des missions supplémentaires aux missions définies dans le traité de concession initial,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 1 au traité de concession avec Cap Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder à toutes formalités en vue de l'exécution de cette convention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU